

IMERYYS

Débat public **EMILI**

Note d'accompagnement à la décision du maître d'ouvrage



Débat public EMILI

Note d'accompagnement à la décision du maître d'ouvrage

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

| | |
|---|----------|
| 1. Ce qu'Imerys retient des contributions du public | 5 |
| 1.1 Un besoin en lithium reconnu mais des débats sur son usage et sur le développement de la mobilité électrique..... | 5 |
| 1.2 Des choix techniques qui n'ont pas été remis en cause malgré de nombreuses demandes de précisions | 5 |
| 1.3 Trois préoccupations environnementales majeures autour de l'eau, des impacts environnementaux du projet EMILI et l'après-mine..... | 5 |
| 1.3.1 La préservation de la ressource en eau | 5 |
| 1.3.2 La gestion des résidus et stériles | 6 |
| 1.3.2 La question de l'après-mine..... | 6 |
| 1.4 Le mode de transport du lithium largement débattu..... | 6 |
| 1.5 Un projet globalement perçu comme une opportunité de dynamisation socioéconomique | 7 |
| 1.6 La crainte de nuisances dans un territoire rural et des questionnements quant à l'aménagement du territoire | 8 |
| 1.7 De nombreuses attentes quant au dialogue et à l'information, si le projet se poursuivait..... | 8 |
| 2. Ce que RTE retient des contributions du public | 9 |
| 2.1 Des précisions attendues sur le financement des raccordements électriques | 9 |
| 2.2 La prise de l'impact environnemental | 9 |
| 2.3 Des précisions sur la sécurité d'alimentation électrique | 9 |

LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

| | |
|--|-----------|
| 3. Les réponses aux recommandations de la Commission particulière du débat public | 11 |
| 3.1 Recommandations liées à l'opportunité du projet | 11 |
| 3.2 Recommandations liées à la gouvernance, aux garanties et au contrôle..... | 11 |
| 3.3 Recommandations liées aux caractéristiques techniques du projet..... | 12 |
| 3.4 Recommandations liées aux impacts du projet sur le développement économique et social du territoire | 15 |
| 3.5 Recommandations liées à la gestion des risques | 17 |
| 3.6 Recommandations pour la concertation continue | 17 |

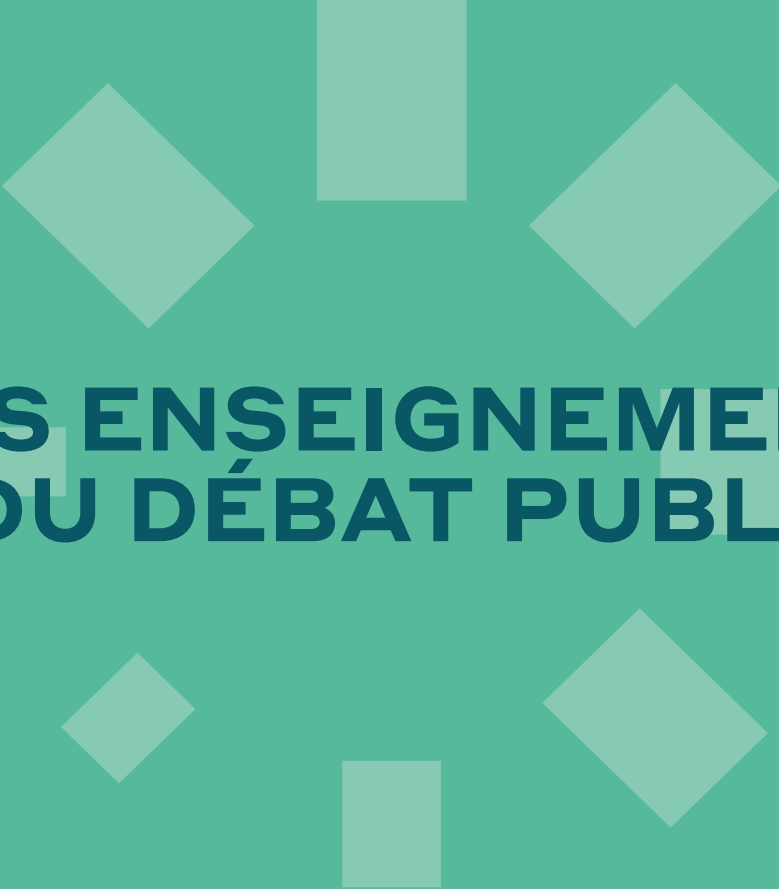
PRÉAMBULE

Le débat public relatif au projet EMILI s'est tenu du 11 mars au 31 juillet 2024, période durant laquelle les 23 modalités et la plateforme en ligne ont été autant d'occasions pour les associations, les syndicats, les collectifs de riverains ou encore les particuliers de s'informer, de s'exprimer et de débattre du projet avec les maîtres d'ouvrage. Les 3 600 participants recensés et les plus de 500 contributions recueillies en ligne témoignent de l'intérêt que le public a porté à l'exercice démocratique que constitue le débat public.

Le présent document vise à présenter les enseignements qu'Imerys et RTE tirent du débat public et les réponses formulées aux recommandations émises par la Commission particulière du débat public, qui fondent, avec le compte-rendu de la CPDP et le bilan du Président de la CNDP, la décision des maîtres d'ouvrage publiée le 11 décembre 2024.

Les maîtres d'ouvrage saluent le travail accompli, l'implication et l'accompagnement par les membres de la CPDP, depuis la préparation jusqu'à la publication du compte-rendu. Imerys et RTE remercient également les participants qui ont bien voulu faire l'effort de se déplacer et/ou de contribuer en ligne pour partager leurs attentes à l'égard du projet ainsi que les experts, qui ont su expliquer avec pédagogie des sujets souvent complexes.

Le dialogue continu avec la CPDP, la qualité du dispositif mis en œuvre pendant le débat et la richesse des échanges avec le public ont permis aux maîtres d'ouvrage de mieux comprendre les attentes du public, ses craintes et ses aspirations, afin d'en tenir compte dans la conception du projet.



LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

1. CE QU'IMERYS RETIENT DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

1.1 Un besoin en lithium reconnu mais des débats sur son usage et sur le développement de la mobilité électrique

Dès la première réunion publique, le besoin en lithium a été questionné : faut-il ouvrir une nouvelle mine et donc, produire plus de lithium ? Le dossier du maître d'ouvrage s'est attaché à apporter de premiers éléments de réponse¹ et deux rencontres publiques dédiées au sujet se sont tenues le 9 avril à Paris² et le 8 juin à Gannat³. Si les intervenants à ces deux rencontres ne partageaient pas nécessairement le même avis sur l'usage à privilégier, force est de constater qu'une écrasante majorité a abouti à la même conclusion : même en faisant le choix d'une société et d'une économie plus sobre, le besoin en lithium augmentera et les conditions de son extraction sont la responsabilité de toutes et tous.

Au-delà de ce constat, la question de l'utilisation du lithium a demeuré tout au long du débat. En effet, des participants ont considéré que le débat public relatif au projet EMILI ne pouvait pas se substituer à un débat national plus large, relatif à la transition écologique, ses objectifs et les moyens pour les atteindre.

Cette dichotomie a, malheureusement, pu provoquer une certaine frustration pour le public, qui a, à plusieurs reprises, insisté sur sa volonté de débattre sur des sujets plus vastes de « modèles de société », à laquelle Imerys n'était pas légitime de répondre.

Si Imerys n'a pas de contrôle sur la question de l'usage du lithium, le Groupe souligne que ce minerai est une ressource précieuse, comme beaucoup d'autres, et l'entreprise souhaite prendre sa part dans les questionnements légitimes à l'échelle de la filière.

1.2 Des choix techniques qui n'ont pas été remis en cause malgré de nombreuses demandes de précisions

Depuis le lancement du projet EMILI, Imerys s'attache à concevoir un projet ayant un impact le plus limité possible sur l'environnement en optant pour une mine souterraine et en mobilisant les meilleures techniques disponibles.

Le dossier du maître d'ouvrage accorde d'ailleurs une place prépondérante à la présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les possibles impacts, mesures largement discutées lors du débat public.

Par exemple, le recours par Imerys à la technologie ZLD (« zero liquid discharge »), ou zéro rejet liquide en français, pour l'usine de conversion du lithium est un processus qui permet de traiter et de recycler les effluents liquides générés par l'activité industrielle, sans rejeter aucun liquide résiduel du procédé industriel dans l'environnement. Ce dispositif permet de réduire considérablement l'impact de l'usine sur les ressources en eau et de limiter la pollution et a été très bien accueilli lors de sa présentation à la réunion publique de Montluçon.

De la même façon, le choix de réutiliser les eaux de la station d'épuration de l'agglomération de Montluçon va permettre d'assurer la totalité des besoins en eau de l'usine de conversion sans effectuer de prélèvement dans le Cher et sans compétition avec aucun autre usage. Ce choix a, lui aussi, été salué lors de la réunion publique de Montluçon, à la fois par la Communauté d'agglomération mais également par d'autres industriels locaux qui se sont déclarés intéressés par un retour d'expérience d'Imerys pour envisager d'y recourir également.

1.3 Trois préoccupations environnementales majeures autour de l'eau, des impacts environnementaux du projet EMILI et l'après-mine

1.3.1. La préservation de la ressource en eau

La protection de l'environnement a été le sujet le plus abordé lors du débat public, que ce soit en réunion publique ou sur le forum de participation en ligne. Une sous-thématique a été l'objet d'une attention particulière : celle de la préservation de la ressource en eau. A ce titre, plusieurs rencontres ont été dédiées à ce sujet et deux fiches thématiques ont été rédigées pour apporter les précisions nécessaires aux questionnements du public.

¹ P.27 du dossier du maître d'ouvrage « Portée par la transition vers les véhicules électriques, la consommation mondiale de ce métal pourrait être multipliée par 42 d'ici à 2040 par rapport à 2020 » (scénario de l'Agence Internationale de l'Énergie, *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*).

² Grand angle : lithium, transition énergétique et souveraineté. Replay disponible sur le site internet du débat public.

³ Forum participative « Mobilités et lithium : quelles perspectives ? ». Replay disponible sur le site internet du débat public.

Ces questionnements ont concerné à la fois la quantité nécessaire pour le fonctionnement des usines de concentration et de conversion, les potentiels rejets ainsi que l'accès et le partage de cette ressource dans un contexte de réchauffement climatique.

Imerys a, dès le lancement du débat public partagé avec le public sa volonté de réduire au maximum son emprise sur cette ressource. Les 600 000 m³ annuels maximum nécessaires au fonctionnement de chacune des usines de concentration et de conversion, uniques sites du projet nécessitant de l'eau pour leur fonctionnement, représentent respectivement moins de 1% du débit d'étiage de la Sioule et 10% des capacités de la station d'épuration de Montluçon. Cette performance est permise grâce à un système de recyclage de l'eau en boucle fermée, permettant d'atteindre un taux de recyclage de 90%. En complément, et pour limiter les prélèvements dans la Sioule, Imerys souhaite créer des réserves d'eau, à l'image des lacs de Beauvoir, allant jusqu'à 100 000 m³.

LA PRÉSERVATION DE LA FORÊT DES COLETTES : UNE PRÉOCCUPATION DU PUBLIC PARTAGÉE PAR IMERYS

Zone Natura 2000 et zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, la forêt des Colettes a constitué un sujet de préoccupation majeur dès le lancement du débat public. C'est pourquoi un représentant de l'Office National des Forêts (ONF), chargé de la gestion de cette forêt domaniale, a présenté l'état actuel de celle-ci à l'occasion d'une réunion publique. Selon son expertise, les sécheresses à répétition sont la principale menace à l'encontre de cet espace naturel. Bien que la mine ne présente pas de risque pour la forêt des Colettes, Imerys s'est engagé à participer à sa connaissance et à sa protection à travers des partenariats avec des associations.

1.3.2. La gestion des résidus et stériles

Le public s'est également intéressé aux procédés de transformation et notamment à la composition des résidus et stériles produits par les futures usines de concentration et de conversion. Bien que la caractérisation et le mode de gestion de ceux-ci restent à préciser à la lumière des études en cours, Imerys s'est attaché à fournir l'ensemble des informations disponibles. Pour des raisons de calendrier, certaines études n'avaient pas encore été menées au

moment où certaines questions étaient posées. Néanmoins, la tenue d'un webinaire le 16 juillet⁴ a permis d'apporter de nouvelles précisions sur les résidus de l'usine de conversion, qui ont semblé répondre aux interrogations des participants. C'est entre autres pour répondre à cette problématique qu'Imerys a pris la décision de privilégier la valorisation du sable feldspathique, plutôt que la commercialisation du feldspath, en réaménagement de carrière pour minimiser l'utilisation des produits chimiques.

1.3.3. La question de l'après-mine

La question de l'après-mine a été un sujet d'inquiétude récurrent lors des réunions publiques. En effet, le territoire est encore marqué par son passé minier (mine de tungstène à Echassières) et les participants au débat public ont souhaité obtenir certaines garanties quant à la préservation de leur territoire une fois la mine fermée. Imerys s'est attaché à rappeler l'évolution des pratiques et des technologies minières depuis des années ainsi que les différences fondamentales entre une mine de tungstène et de lithium (notamment eu égard aux risques de lixiviation acide). Par ailleurs, au-delà des différentes obligations légales qui lui incombent, le standard IRMA (*Initiative for Responsible Mining Assurance* ou Initiative pour une exploitation minière responsable en Français) dans lequel s'est engagé Imerys, présenté lui aussi lors d'une réunion publique, prévoit la participation des parties prenantes au plan de remise en état et de fermeture, ainsi que sur la garantie financière à apporter.

1.4 Le mode de transport du lithium largement débattu

Comme présenté dans le dossier du maître d'ouvrage, Imerys a étudié quatre sites d'implantation possibles pour une station de chargement et a présélectionné le site de Saint-Bonnet de Rochefort sur la base de critères technico-financiers et environnementaux.

Un collectif de riverains a, tout au long du débat public, exprimé son opposition (lors de réunions publiques, sur la plateforme en ligne et dans un cahier d'acteurs). Une réunion publique et un atelier ont été dédiés à ce sujet, mais n'ont pas permis de converger. Le collectif est resté fermement opposé à ce projet de plateforme – sans être pour autant opposé au projet EMILI en lui-même.

En effet, les riverains considèrent que la plateforme de chargement ferroviaire aurait un impact trop important sur leur cadre de vie en termes de bruit et d'insertion paysagère.

⁴Webinaire « Approfondissement des sujets du débat », disponible en replay sur le site internet du débat public.

Le questionnement du public a amené la CPDP à organiser une réunion spécifique sur le transport le 18 juillet durant laquelle le sujet a été remis à plat, et où différentes alternatives ont été exposées.

Si Imerys a indiqué à plusieurs reprises que des mesures d'intégrations paysagères sont prévues et que l'impact sonore sera limité grâce aux canalisations et une circulation limitée à certains créneaux horaires, le dissensus demeure. C'est ainsi qu'Imerys a pris la décision d'étudier la possibilité d'installer la station de chargement sur la commune de Vicq, en face du Marais-Sourillat.

Outre la plateforme en elle-même, le sujet de la nécessaire régénération de la ligne Gannat-Montluçon a également fait débat : les participants ont été nombreux à exprimer des doutes quant au calendrier de financement et de travaux de régénération de la voie ferrée par les acteurs publics dans un horizon de temps compatible avec celui d'EMILI.

Compte tenu de ces incertitudes et des impacts évoqués plus haut, le public a également interrogé Imerys à plusieurs reprises sur les alternatives possibles à une station de chargement, notamment à travers la construction d'une canalisation de plusieurs dizaines de kilomètres reliant le site d'Echassières à celui de Saint-Victor au nord de Montluçon.

1.5 Un projet globalement perçu comme une opportunité de dynamisation socioéconomique

Implanté sur Echassières depuis 2005, Imerys est devenu un acteur incontournable du territoire qui offre d'ores et déjà 25 emplois directs (dont 22 CDI) et une quinzaine d'emplois en sous-traitance. Le projet EMILI a, lui aussi, vocation à s'inscrire de façon pérenne sur le territoire auvergnat comme cela a été écrit dans un certain nombre de cahiers d'acteurs (CCI, département, etc.). C'est pourquoi le Groupe accorde une importance significative à sa participation à la dynamisation d'un territoire qui cumule un taux de chômage supérieur à la moyenne et une démographie en baisse.

Lors du débat public, le sujet des emplois a été porté par le représentant de la CGT Allier à chacune des réunions et le syndicat a pris l'initiative d'organiser un débat auto-porté auquel Imerys a été convié. Les différents échanges ont convergé sur l'idée que le projet constitue une réelle opportunité pour le département de l'Allier. Environ 600 emplois directs seront créés sur le territoire pour faire fonctionner les sites d'Echassières et de Montluçon, et

de nombreux emplois indirects et induits en découleront.

L'usine de conversion, envisagée à Montluçon a été très favorablement accueillie par la collectivité et la majorité des habitants. Lors d'une réunion publique dédiée à ce futur site industriel, les entreprises montluçonnaises présentes ont montré une réelle volonté de créer des synergies avec Imerys, sur des sujets comme la formation du personnel, le recrutement mais aussi les innovations techniques (comme l'utilisation des eaux issues de la station d'épuration de Montluçon).

Par ailleurs, la fiscalité liée à l'ouverture d'une mine pourrait permettre aux collectivités concernées de financer les services publics nécessaires à une population qui connaîtrait une augmentation rapide.

De même, l'offre de formation technique initiale et continue existante sur le territoire doit être adaptée aux besoins d'Imerys, et le taux de remplissage de la plupart de ces formations doit encore être amélioré pour favoriser les recrutements locaux.

Notons également que la question de la durée de vie de la mine a été abordée à plusieurs reprises en réunion publique. Le dossier du maître d'ouvrage fait mention d'une durée de 25 ans, durée commune des concessions minières qui correspond en l'espèce aux études géologiques menées sur le site de Beauvoir. Ces concessions peuvent néanmoins faire l'objet de prolongations successives d'une durée inférieure ou égale à 25 ans. Dans les faits, l'expérience montre que les concessions minières sont souvent prolongées et qu'elles s'inscrivent dans un temps long.

UN PROJET PRINCIPALEMENT FINANCÉ PAR IMERYS

La question du coût et du financement du projet a été plusieurs fois posée lors de réunions publiques et sur le système de questions-réponses en ligne. Les participants s'inquiétaient notamment d'une potentielle participation de l'Etat. Imerys a donc rappelé que les sources de financements envisagées pour le projet EMILI sont et seraient via capitaux propres, partenariats privés et dette, ainsi que par des aides publiques, prévues pour les projets industriels de ce type. Le projet EMILI est éligible au Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte adopté dans le cadre de la loi Industrie Verte entrée en vigueur le 14 mars 2024.

1.6 La crainte de nuisances dans un territoire rural et des questionnements quant à l'aménagement du territoire

Un autre sujet a fait l'objet de nombreuses questions tout au long du débat public : celui des potentielles nuisances liées au projet, et notamment à la future activité minière sur le site d'Echassières. Les riverains se sont en effet interrogés sur les possibles émissions de poussières, le bruit et les vibrations qui seraient provoqués par l'activité de la mine. De ces inquiétudes, en découle une autre : celle que la mine ait pour effet de porter atteinte au potentiel touristique de la région.

Imerys s'est ainsi efforcé, d'abord dans le dossier du maître d'ouvrage puis lors de la réunion publique dédiée à la mine et en réponse aux questions en ligne, de présenter les conséquences potentielles sur l'environnement humain de la mine et les mesures ayant vocation à être mises en œuvre pour les réduire au maximum : choix d'une mine souterraine plutôt qu'à ciel ouvert, certaines activités réalisées uniquement de jour, choix de l'électrique pour certains engins de chantier, etc.

Quant à un potentiel impact de la mine sur l'activité touristique de la région, Imerys a rappelé que si aucune étude n'existe sur le sujet, de nombreux exemples montrent que le tourisme industriel, appelé également « tourisme de savoir-faire » est plébiscité par le public (+25% de visiteurs depuis 2019⁵).

1.7 De nombreuses attentes quant au dialogue et à l'information, si le projet se poursuivait

Dès la publication du dossier du maître d'ouvrage, Imerys a partagé sa volonté d'être labellisé IRMA. Ce standard, présenté à l'occasion d'une réunion publique par l'un de ses représentants, est particulièrement exigeant s'agissant du partage de l'information avec les parties prenantes.

Comme indiqué lors de la réunion publique de clôture, ce label s'articulera avec les modalités de la concertation continue pour faciliter la participation du public. Ainsi, des comités de suivi seront créés pour chaque site du projet EMILI et permettront de poursuivre le dialogue et le partage d'information avec les parties prenantes, mais également de recueillir avis et recommandations. Conformément aux suggestions faites lors de réunions publiques, ils seront complétés par des groupes de travail,

thématiques et de composition plus large, qui permettront d'aborder des sujets plus concrets (chemins de randonnées, circulation des bus scolaires, etc.).

Cette poursuite du dialogue répond à une attente globalement partagée par l'ensemble des participants aux réunions publiques : le débat arrivant très tôt dans la vie du projet, les informations fournies au public correspondent à un état d'avancement amont, entraînant une frustration des participants quant à leur précision. C'est néanmoins la raison d'être d'un débat public : intervenir le plus tôt possible dans le projet, lorsque tous les choix sont encore ouverts et donc à un moment où les études ne sont, par essence, par terminées.



⁵<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/tourisme-de-savoir-faire>

2. CE QUE RTE RETIENT DES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

2.1 Des précisions attendues sur le financement des raccordements électriques

Le financement des raccordements des sites du projet EMILI au réseau public de transport d'électricité sera pris en charge à 70 % par Imerys. Ensuite, en phase d'exploitation et dans le cadre de son contrat d'accès au réseau de transport, Imerys paiera à RTE une redevance mensuelle composée d'une part fixe liée à sa réservation de puissance et d'une part variable liée à la consommation réelle du site. La contribution du client au financement du raccordement de son installation est établie selon les principes définis par le Décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements au Réseau Public de Transport. RTE est conforme à ce décret.

2.2 La prise en compte de l'impact environnemental

A l'heure actuelle, l'aire d'étude et le tracé final ne sont pas définis, même si l'utilisation des tracés de voiries (chemins, routes communales et départementales) semble une solution adaptée.

Les critères de choix des fuseaux sont multiples : les études portent sur les aspects sociétaux, environnementaux et administratifs. En fonction de ces paramètres, plusieurs fuseaux seront envisagés lors de la concertation Fontaine. Le fuseau de moindre impact sera ensuite proposé au Préfet pour validation à la fin de la concertation.

En tant que concessionnaire de service public, RTE s'inscrit dans une politique de développement durable et s'inscrit dans la démarche « Éviter, Réduire, Compenser ».

Ainsi, au cours de l'élaboration du projet et notamment lors du choix de l'emplacement et du fuseau de moindre impact ainsi qu'au moment des choix techniques, l'évitement des effets négatifs notables du projet sur l'environnement, puis leur réduction et enfin, si nécessaire, leur compensation, seront recherchés, dans une démarche de prise en compte de l'environnement.

2.3 Des précisions sur la sécurité d'alimentation électrique

Les études de raccordement réalisées par RTE prennent en compte les consommations demandées par les clients pour leur process et intègrent également les consommations des autres usagers déjà raccordés au poste et lignes concernées par le raccordement. Ainsi, les futurs raccordements pour IMERYS n'auront pas d'impact sur l'alimentation des autres usagers raccordés par les ouvrages de RTE.



LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

3. LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

3.1 Recommandations liées à l'opportunité du projet

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------------|
| Préciser si des mesures seront prises pour répondre à la demande des publics de faciliter la constitution de filières locales afin de garantir des débouchés français et européens à la production de lithium projetée en France et, le cas échéant, les faire connaître. | L'Etat et Imerys |

Dès le lancement du projet EMILI, Imerys a affirmé sa volonté d'approvisionner l'industrie automobile française et européenne.

Il est toutefois important de préciser que bien qu'étant intégré, le projet EMILI va intervenir très en amont de la filière. Plusieurs étapes interviendront entre la vente de l'hydroxyde de lithium produit par Imerys et l'assemblage d'un véhicule électrique par un constructeur automobile. En particulier, le lithium alimentera des usines de matériaux actifs de cathode (CAM), ces mêmes usines alimentant ensuite des *giga-factories*, fournissant les chaînes d'assemblage des véhicules. Cette filière industrielle « intermédiaire » est en train de se constituer en Europe et plus particulièrement sur le territoire français, portée par une volonté politique de produire sur le sol national et au travers de plusieurs projets (Orano/XTC New Energy, ACC, Verkor, ProLogium, Renault ElectricCity...).

Lorsque toute la chaîne de valeur des véhicules électriques sera en place sur le sol français ou, à défaut, sur le sol européen, Imerys, comme fournisseur local, aura un avantage compétitif et tout intérêt à servir cette filière locale. C'est l'ambition du Groupe mais aussi logique d'un point de vue économique. Les constructeurs automobiles implantés sur le territoire européen auront eux-même intérêt à se fournir en circuit-court, s'étant fixés des objectifs de décarbonation ambitieux.

3.2 Recommandations liées à la gouvernance, aux garanties et au contrôle

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| Clarifier quels sont les critères du standard IRMA qui portent des exigences supérieures aux législations française et européenne, et les engagements pris par Imerys pour les appliquer | Imerys |

Le projet EMILI a effectivement l'avantage de se situer dans un pays où les normes environnementales sont reconnues comme particulièrement exigeantes – normes récemment renforcées grâce à la réforme du code minier. En complément, comme cela a été évoqué dans le dossier du maître d'ouvrage puis confirmé en réunions publiques, Imerys souhaite s'inscrire dans la démarche de labellisation IRMA, standard international pour une exploitation minière responsable. Ce référentiel permet d'aller au-delà des normes en vigueur à plusieurs égards :

- Il assure une continuité de la participation des parties prenantes, pendant la phase de conception du projet minier, la phase d'exploitation des installations et la phase d'après-mine.
- Il prévoit la tenue d'audits indépendants qui seront par la suite rendus publics et sont réalisés par des auditeurs indépendants :
 - Au moins 30 jours à l'avance, une communication est réalisée très largement et auprès des populations et ONG locales pour maximiser leur participation.
 - Des auditeurs externes et indépendants organisent des entretiens avec un large spectre de la société civile pour intégrer toutes les perspectives.
 - Les rapports d'audits complets sont ensuite disponibles gratuitement sur le site internet d'IRMA.
- Au-delà des considérations environnementales, le standard prend en compte les valeurs éthiques de l'entreprise, les retombées économiques et sociales locales de l'exploitation de la mine et la phase de transition liée à l'après-mine.

La démarche de labellisation IRMA du projet EMILI s'engage tout juste. Les principes d'association du public et des parties prenantes restent à co-construire à partir des attentes locales et des retours d'expérience d'autres projets labellisés : c'est un des objets de la concertation continue qui va s'ouvrir.

L'organisation IRMA travaille actuellement sur une deuxième version de la norme, qui devrait être disponible en 2025. Parallèlement, des décrets d'application du nouveau code minier doivent être publiés. Imerys ne manquera pas de tenir informées les parties prenantes de ces actualités réglementaires et normatives.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| <p>Répondre aux attentes de précision du public en matière de gouvernance locale du projet, en détaillant les dispositions qui seront prises pour inclure toutes les parties prenantes dans les prises de décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des instances réunissant l'ensemble des parties prenantes aux échelles territoriales pertinentes ; • Définir la nature de ces instances (informative, consultative ou décisionnelle) ; • Définir les mandats et les compositions des comités de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les mécanismes de décision et d'arbitrage de ces instances ; - Mettre à disposition des moyens pour le fonctionnement des instances, leur communication auprès des publics et le recours à des expertises tierces. | Imerys |

Les premiers contours de la gouvernance du projet (ex. création des comités de suivi et groupes de travail *ad hoc*, mise en place de systèmes et de procédures de dialogue et mise à disposition de différents moyens d'information dédiés) ont été dessinés lors de la réunion publique de clôture du débat public le 18 juillet et seront précisés, à l'aide des parties prenantes et du public dans le cadre d'une concertation continue à venir sous l'égide de la CNDP.

En effet, des comités de suivi vont être mis en place pour chaque site industriel envisagé dans le cadre du projet EMILI. Imerys proposera rapidement une composition et travaillera avec un « pré-comité » pour définir leur fonctionnement, leur nature, leur composition et les mécanismes d'arbitrage. Grâce au standard IRMA, ces comités auront vocation à perdurer au-delà de la concertation continue prévue par le code de l'environnement.

En parallèle, et tout au long de la vie de la mine, des comités *ad hoc* seront mis en place sur des sujets spécifiques pour travailler sur des enjeux précis ou ponctuels.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------------|
| Répondre aux demandes d'éclaircissements formulées tant par les publics que par l'équipe du débat concernant les articulations et les liens de complémentarité entre les instances de gouvernance et les groupes de travail. | L'Etat et Imerys |

Un comité technique et plusieurs groupes de travail ont été mis en place par les services de l'Etat pour accompagner le maître d'ouvrage et les collectivités locales dans le cadre du projet EMILI. Ces groupes de travail concernent principalement les aspects économiques et sociaux (emploi, formation, logement, attractivité du territoire, tourisme...) et témoignent de la volonté de co-construire le projet avec les différentes parties prenantes, au service du territoire.

Imerys veillera à coordonner ces groupes de travail avec les différentes instances qui seront mises en place dans le cadre de la concertation continue et du standard IRMA.

3. 3 Recommandations liées aux caractéristiques techniques du projet

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------------|
| Clarifier les critères décisionnels et d'autorisations permettant d'arrêter le dimensionnement final du projet, c'est-à-dire la profondeur et la durée d'exploitation de la mine (critères techniques, économiques et réglementaires, gouvernance). | L'Etat et Imerys |

Le projet EMILI, tel que présenté au débat public, est envisagé pour une durée minimum de 25 ans et prévoit une extraction allant jusqu'à environ 400 mètres de profondeur. Ces paramètres peuvent encore évoluer, notamment sur la durée qui pourrait être plus longue, mais seront fixés dans les dossiers d'autorisation étant entendu que, d'un point de vue réglementaire, la demande initiale de concession minière peut être sollicitée pour une durée maximale de 50 ans et la demande d'autorisation environnementale pour réaliser les travaux miniers pour une durée maximale de 30 ans.

Néanmoins, dès **la réunion publique du 4 avril 2024** à Montluçon, Imerys a souligné que le projet, s'il aboutit, irait très probablement bien au-delà de 25 ans d'exploitation. Les études complémentaires, en cours, pourraient d'ores et déjà aboutir à une réévaluation des réserves minières du gisement de Beauvoir et permettre

d'envisager une demande de concession minière allant au-delà de 25 ans (l'article L132-11 du code minier prévoit que "la durée initiale d'une concession ne peut excéder cinquante ans"). Tout au long de la vie de la mine, Imerys pourrait ensuite demander des prolongations de la concession minière (pouvant être à chaque fois de 25 années supplémentaires selon l'article L142-3 du code minier). Le cas échéant, ces demandes de prolongation pourraient être évoquées au sein du comité de suivi de la mine.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| Partager, dans le cadre de la concertation Fontaine, les résultats d'études de capacité du réseau à l'échelle départementale, et préciser le cas échéant les travaux à réaliser pour garantir l'équilibre physique du réseau en phase d'exploitation du projet. | RTE |

Pour compléter les éléments échangés lors du débat, RTE précisera les éléments ci-dessous dans un chapitre spécifique du dossier de la concertation Fontaine afin d'apporter des éléments de compréhension sur les méthodes et démarches mises en œuvre pour garantir l'équilibre physique du réseau en phase exploitation du projet.

Les étapes pour réaliser les études de raccordement au réseau public de transport, sont réalisées d'après Documentation Technique de Référence (DTR). Pour déterminer si une nouvelle installation peut être raccordée au réseau, RTE réalise des études approfondies. Ces études évaluent l'impact de l'installation sur le système électrique en respectant plusieurs critères techniques. Elles permettent de vérifier si l'accueil de l'installation nécessite des limitations d'utilisation ou des renforcements du réseau.

Études Techniques

Les études techniques menées par RTE incluent :

- **Conditions de Respect des Critères Techniques** : Analyse des flux de puissance, des contraintes thermiques, des courants de court-circuit et des variations de tension.
- **Faisabilité du Raccordement** : Évaluation des contraintes d'encombrement et de compatibilité technique de la cellule dans le poste de raccordement RTE.

Profondeur des Analyses

La profondeur des analyses est adaptée à la nature de la demande de raccordement :

- **Étude Exploratoire** : Première évaluation pour identifier les principales contraintes et possibilités.

- **Proposition Technique et Financière (PTF)** : Analyse détaillée pour fournir une proposition concrète de raccordement, incluant les coûts.
- **Convention de Raccordement** : Étude finale pour formaliser les conditions de raccordement.

Respect des Règles de Gestion du Réseau

RTE s'assure que les intensités maximales admissibles dans les ouvrages du Réseau Public de Transport (RPT) sont respectées, garantissant ainsi la sécurité des personnes et des biens.

Ce processus rigoureux permet de garantir que les nouvelles installations sont intégrées de manière sûre et efficace, tout en répondant aux besoins des utilisateurs et en respectant les contraintes techniques et environnementales.

D'autre part, RTE publie le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR). Ce schéma est un plan stratégique qui vise à garantir que le réseau public de transport d'électricité en France est adapté aux objectifs de politique énergétique fixés par l'État.

Il permet de planifier les investissements nécessaires pour répondre aux défis futurs. Voici les principaux points à retenir :

Objectifs du SDDR

- **Adaptation aux Objectifs Énergétiques** : Le SDDR s'assure que le réseau peut répondre aux besoins futurs en électricité, en tenant compte des orientations de la politique énergétique nationale, comme la transition vers les énergies renouvelables et l'augmentation de la demande en électricité.
- **Planification à Long Terme** : Il propose une vision à long terme (généralement sur une période de 10 à 15 ans) pour le développement du réseau, incluant les investissements nécessaires pour renforcer et moderniser les infrastructures.
- **Concertation Publique** : Le SDDR est élaboré en concertation avec les parties prenantes, y compris les autorités publiques, les industriels, et les associations environnementales. Cela permet d'intégrer diverses perspectives et de s'assurer que le plan est réaliste et accepté par tous.

Contenu du SDDR

- **Analyse des Besoins** : Évaluation des besoins futurs en électricité, en fonction de la croissance démographique, du développement industriel, et des politiques de transition énergétique.
- **Projets de Renforcement** : Identification des

projets nécessaires pour renforcer le réseau, comme la construction de nouvelles lignes à haute tension ou la modernisation des infrastructures existantes.

- **Impact Environnemental** : Évaluation des impacts environnementaux des projets proposés et intégration de mesures pour minimiser ces impacts.

Importance du SDDR

Le SDDR est crucial pour assurer la fiabilité et la sécurité de l’approvisionnement en électricité en France. Le dernier Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) de RTE date de 2019. Cependant, une nouvelle édition est en cours de préparation pour la période 2025-2040.

La réalisation des études de raccordement au Réseau Public de Transport (RPT) et le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) jouent un rôle crucial dans la garantie de l’équilibre physique du RPT en phase d’exploitation, mais ils ne peuvent pas garantir cet équilibre à 100% : en effet, des événements imprévus comme des pannes majeures, des catastrophes naturelles peuvent affecter l’équilibre du réseau malgré les meilleures planifications. RTE utilise des systèmes de gestion en temps réel pour surveiller et ajuster l’équilibre du réseau, en réponse aux variations de la demande et de la production. Des plans de continuité et des mesures d’urgence sont en place pour réagir rapidement en cas de déséquilibre ou d’incident majeur.

En résumé, les études de raccordement et le SDDR sont essentiels pour préparer et renforcer le réseau, mais l’équilibre physique du RPT en phase d’exploitation dépend également de la gestion en temps réel et de la capacité à réagir aux événements imprévus.

Cela concerne l’ensemble du territoire Français et bien évidemment le département de l’Allier.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| <p>Concernant le bilan carbone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire réaliser un audit par un tiers indépendant du bilan carbone de l’étude de pré faisabilité ; • Approfondir celle-ci afin d’optimiser le bilan carbone du projet global en tenant compte des suggestions issues du débat public ; • Lister les pistes d’amélioration de ce bilan et des consommations énergétiques et en rendre compte. | Imerys |

Comme cela a été montré pendant le débat, le projet EMILI est compétitif en termes d’émiss-

sions carbone par rapport aux projets similaires dits de roches dures. Il bénéficie notamment du mix énergétique de la France, et de choix techniques spécifiques tels que l’électrification de la flotte minière par exemple ou le fait d’être un projet intégré.

Le premier bilan carbone présenté dans le dossier du maître d’ouvrage (p.101) fait actuellement l’objet d’une révision dans le cadre de l’étude de pré faisabilité. Sa réalisation sera confiée à un tiers désigné par Imerys et son cahier des charges pourrait être présenté lors d’une réunion d’un comité de suivi.

Imerys a, par ailleurs, engagé des réflexions pour optimiser le bilan carbone global du projet. Plusieurs solutions, dont certaines suggérées lors du débat public, vont être étudiées dans le cadre de l’étude de faisabilité : travailler sur l’efficacité des procédés, notamment en termes d’énergie et de récupération de chaleur, recourir au biométhane pour l’alimentation du four rotatif pour la calcination, étudier le captage du carbone et sa réutilisation dans le procédé, remplacer les réactifs à forte empreinte carbone s’il existe une alternative appropriée, travailler avec des fournisseurs ayant la meilleure empreinte carbone de leur catégorie ou encore améliorer le mix électrique du projet avec des sources d’énergie renouvelable.

Là encore, les options étudiées par Imerys pourront être présentées dans le cadre de la concertation continue et les dossiers de demandes d’autorisation, également mis à disposition du public, comprendront un bilan carbone approfondi.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| <p>Préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre d’une démarche expérimentale portant sur les nouvelles technologies de dépollution des friches industrielles, et de solutions écologiques de maintien des sols à destination des activités industrielles.</p> | Imerys |

L’emplacement envisagé pour l’implantation de l’usine de conversion est sur une friche industrielle située au nord de Montluçon. Des études sont en cours (analyse des risques majeurs sanitaires, étude archéologique, étude des sols...) pour préparer le terrain à l’activité considérée. Un plan de gestion des terres du site sera établi par un consultant spécialisé avec pour objectif de favoriser leur réutilisation in situ. Les résultats de ces études et les différentes mesures envisagées par Imerys pourront également être présentés à l’occasion d’une réunion du comité de suivi du site de l’usine de conversion.

3. 4 Recommandations liées aux impacts du projet sur le développement économique et social du territoire

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------------|
| <p>Concernant la régénération de la ligne ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager avec les publics les résultats de l'étude confiée à SNCF Réseau et présenter dans les meilleurs délais le projet qui en résulte : le programme de travaux, son calendrier et les étapes de réalisation concourant à un double objectif de développement des trafics voyageurs et fret ; Préciser et sécuriser la programmation des financements du projet de régénération de ligne ferroviaire Gannat-Montluçon ; Répondre aux demandes des publics concernant l'engagement d'Imerys de reporter la date de mise en service du projet commercial dans le cas où la régénération de la ligne ferroviaire ne serait pas réalisée dans les temps impartis, afin de garantir que le démarrage de l'activité coïncide avec l'achèvement des travaux ferroviaires. | L'Etat et Imerys |

Les recommandations de la CPDP sur la régénération de la ligne ferroviaire concernent avant tout SNCF Réseau, l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En effet, les financements du projet de régénération de la ligne ferroviaire Gannat-Montluçon feront l'objet de discussions entre ces trois parties, conformément au protocole d'accord relatif à l'avenant mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région (CPER) Auvergne Rhône-Alpes 2021-2027 qui précise que « *compte-tenu des enjeux nationaux et européens du projet EMILI dans le département de l'Allier, les opérations de régénération et d'aménagement ferroviaires qui y sont liées font l'objet d'une contractualisation spécifique, en complément du volet mobilités du CPER* ».

Le train est une composante clé pour le succès du projet EMILI et Imerys continuera de travailler avec l'ensemble des parties concernées sur le sujet de la régénération de la voie ferrée entre Saint-Germain-des-Fossés et Montluçon, qui est également vue comme une opportunité par les acteurs du territoire. Nous prenons note des incertitudes quant à la temporalité et au financement des travaux nécessaires à cette régénération qui ont été soulevées pendant le débat public et travaillons avec l'Etat afin de les lever au plus vite.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| <p>Concernant l'implantation de la plateforme ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Approfondir les études techniques et environnementales portant sur l'option d'implantation de la plateforme de chargement à Vicq, en face du lieu-dit Marais-Sourillat. Présenter aux parties prenantes une analyse comparée des sites de La Fontchambert et de Vicq. | Imerys |

Conformément à ses engagements présentés lors de l'atelier participatif du 18 juillet relatif aux transports entre la mine et l'usine de conversion, Imerys a engagé une analyse comparative entre les implantations à La Fontchambert sur les communes de Saint-Bonnet-de-Rochefort et Naves d'une part et à Vicq, en face du "Marais-Sourillat", d'autre part qui montre que les deux sites sont techniquement possibles, présentent des incidences sociales et environnementales relativement comparables et offrent un potentiel d'insertion paysagère.

Imerys souhaite, après avoir présenté cette étude aux collectivités locales et aux services de l'État, échanger avec les parties concernées afin de prendre une décision le plus tôt possible en 2025.

Imerys s'engage à obtenir la certification ISO14001 pour la station de chargement et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser son insertion paysagère.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| <p>Expliciter la démarche mise en place avec des partenaires experts du secteur de la recherche pour maximiser l'ancrage local du projet et intégrer l'ensemble des enjeux socio-économiques (notamment agricoles et touristiques).</p> | Imerys |

Acteur déjà implanté durablement dans l'Allier grâce à l'exploitation des kaolins de Beauvoir, Imerys s'est attaché à engager des discussions avec différents acteurs du territoire dès le lancement du projet EMILI. Imerys s'est engagé à fournir des données à l'Université Clermont Auvergne, dans le cadre d'un projet de recherche sur les impacts socio-économiques du projet EMILI. Par ailleurs, Imerys est actif dans le comité technique socio-économique mis en place par la préfecture de l'Allier pour maximiser les retombées locales du projet.

S'agissant du secteur agricole, Imerys a fréquemment rencontré la Chambre d'Agriculture de l'Allier, notamment pour aborder les questions liées à l'accès et au partage de la ressource en eau.

S'agissant du secteur touristique, Imerys envisage de créer de nouveaux partenariats, à l'image de la convention signée avec le musée Wolframines, et d'organiser régulièrement des visites de la mine, ouvertes au grand public.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| Réaliser puis communiquer une synthèse des études par un panel d'analystes indépendants sur le marché du lithium, permettant d'éclairer à moyen long terme la dynamique des marchés de consommation, les facteurs de compétitivité de l'offre (tous procédés de production pris en compte) et les tendances des prix. | Imerys |

La question du marché et des cours du lithium a effectivement été abordée et détaillée à plusieurs reprises lors du débat public (lors du forum participatif du 8 juin par exemple ou encore lors du webinaire du 16 juillet). Imerys souhaite rappeler que le marché des métaux est particulièrement volatil et il est fréquent que les marchés fluctuent.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| Consolider une stratégie contributive sur le vivier de compétences locales, reposant sur un diagnostic de criticité des métiers et permettant d'anticiper, de coordonner et d'optimiser les retombées locales du projet. | Imerys |

Avec l'aide du bureau d'études Utopies, Imerys a rapidement lancé une étude des impacts économiques et sociaux du projet EMILI et, plus précisément, sur le nombre et le type d'emplois directs, indirects et induits qui seraient créés par ce projet industriel. Les premiers résultats de l'étude sont disponibles dans le dossier du maître d'ouvrage (chapitre 5) et ont été discutés lors d'une réunion publique dédiée le 14 mai 2024 à Servant. Ces résultats seront approfondis dans le cadre de l'étude d'impact social et environnemental

Imerys souhaite en effet recruter le plus localement possible en fonction des compétences disponibles, en ciblant prioritairement les salariés des entreprises concernées par les plans sociaux. Le Groupe s'appuiera notamment sur les établissements France Travail locaux qui assureront une offre de service à destination des chercheurs d'emplois et de l'entreprise

et participe activement au groupe de travail Emploi / recrutement de la préfecture. Ce groupe de travail rassemble les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier et du Puy-de-Dôme, le Conseil Départemental de l'Allier, France Travail, les missions locales, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, les établissements publics de coopération intercommunale, des organismes de formation et la Direction de la formation du rectorat.

L'étendue du panel d'emplois nécessaires au fonctionnement du projet EMILI permet d'ores et déjà à Imerys d'affirmer que certains emplois n'auront aucune difficulté à être pourvus localement.

Concomitamment, Imerys s'investit auprès de différents organismes de formation (lycées professionnels, universités) pour mettre en place des formations dans la région et former dès à présent les futurs salariés.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| Ouvrir une réflexion sur les possibilités d'intéressement des citoyens aux bénéfices du projet, en considérant les suggestions formulées pendant le débat (financement de projets ou d'associations, participation des particuliers au capital...). | Imerys |

De nombreuses suggestions ont été faites par les participants sur le système de questions-réponses en ligne, notamment sur de possibles engagements du Groupe pour la protection de la biodiversité locale (financement d'une fondation, à créer, pour préserver la forêt des Colettes par exemple). Imerys va étudier l'ensemble de ces propositions, qui seront également discutées avec les parties prenantes au sein du futur comité de suivi et/ou d'un groupe de travail dédié. Par ailleurs, comme cela a été évoqué précédemment, Imerys considère que le projet EMILI doit bénéficier aux territoires à travers, notamment, la création d'emplois et de formations et le recours à des entreprises locales. Cette démarche est également encouragée par le standard IRMA.

S'agissant d'une possible participation des particuliers au capital de l'entreprise, chacun est libre de devenir actionnaire de la société Imerys dont les actions sont cotées à la bourse de Paris.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| Répondre à la demande des publics de produire une étude portant sur l'impact du projet sur le tourisme local. | Imerys |

Comme le souligne le compte-rendu de la CPDP, le projet EMILI est le premier projet minier d'une telle envergure sur le sol métropolitain depuis plus d'un demi-siècle. Par conséquent, le lancement d'une étude sur l'impact de ce projet sur le tourisme local ne se baserait sur aucun équivalent auquel se comparer. Il faudrait donc attendre, *a minima*, que la mine soit en fonctionnement pour lancer une étude sur le sujet et mesurer les effets concrets du projet sur le tourisme local. Imerys considère donc qu'il n'est pas pertinent de lancer une telle étude. Néanmoins, un suivi de certains indicateurs (le nombre de nuitées réservées une fois la mine entrée en activité, le nombre de visiteurs du musée Wolframines, etc.) pourra être effectué au sein d'un groupe de travail dédié.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le tourisme industriel, appelé également le tourisme de « savoir-faire », est fortement encouragé par l'Etat. 20 millions de visiteurs ont été accueillis dans 3 500 entreprises françaises en 2022⁶. Imerys souhaite s'inscrire dans une éventuelle démarche de développement du tourisme industriel qui serait initiée par les collectivités locales. Ce sujet est d'ailleurs abordé avec un certain nombre d'acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail mis en place par la Préfecture de l'Allier (groupe de travail "attractivités").

En outre, Imerys souhaite souligner qu'un certain nombre de ses sites sont situés au sein de zones touristiques et aucun impact négatif n'a été constaté. Au contraire, certains sites font l'objet de visites régulières comme Les Talcs de Luzenac et son musée Talcanêd, situés au cœur des Pyrénées.

Enfin, Imerys est conscient des orientations en faveur du développement du tourisme prises par les territoires concernés par le projet EMILI et, par conséquent, de la nécessité que le projet ne perturbe pas cette activité. Le groupe se tiendra à disposition des collectivités et des fédérations professionnelles pour échanger sur le sujet.

2. 5 Recommandations liées à la gestion des risques

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| Renseigner au fur et à mesure les connaissances affinées sur chaque risque - naturel ou industriel - et les mesures concrètes qui seraient mises en œuvre pour limiter le risque, d'une part ; pour alerter et gérer une situation de crise, d'autre part. | Imerys |

Cette recommandation s'inscrit pleinement dans la philosophie du standard IRMA. Les contours de ces éléments à fournir seront, dans un premier temps, discutés au sein des comités de suivi de sites pour être ensuite publiés sur le site internet du projet EMILI.

Par ailleurs, les dossiers réglementaires, avec notamment l'étude d'impact environnemental et les études de dangers, viendront apporter des éléments d'information sur la gestion des risques du projet EMILI. Ces éléments seront portés à la connaissance du public, au travers des enquêtes publiques.

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| Élaborer une stratégie de gestion des risques concertée avec les salarié.es de l'entreprise et les acteurs du territoire, matérialisée dans un plan d'action visant à : identifier, prévenir, maîtriser les risques dans les phases clés de décision, de réalisation et de suivi du projet ; anticiper les facteurs de crises et de conflits autour du projet. | Imerys |

Cette recommandation s'inscrit également pleinement dans la démarche volontaire de labellisation d'Imerys. En effet, conformément aux exigences du standard IRMA, Imerys devra mettre au point et maintenir un système de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux tout au long de la durée de vie de la mine.

Notons que le Code Minier et le Code de l'Environnement prévoient la mise en place de mesures de gestion des risques par les opérateurs de sites miniers et de sites industriels. Ces mesures sont présentées dans l'Etude d'Impact Environnemental qui sera rendue publique pendant la phase d'Enquête Publique.

⁶ <https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-dactivite/tourisme/le-tourisme-de-savoir-faire>

2. 6 Recommandations pour la concertation continue

| Recommandations | Adressée à |
|--|------------|
| <p>Dans le cadre de la concertation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager dans les meilleurs délais l'ensemble du dossier d'instruction des installations pilotes et tenir compte des questionnements et attentes issues du débat dès la phase préparatoire à l'enquête publique. Veiller à intégrer les conclusions de l'enquête publique sur les projets pilotes ; Communiquer aux publics les apports de la concertation menée sur le projet British Lithium et capitaliser sur celle-ci. | Imerys |

La question des installations pilotes a, à plusieurs reprises, était abordée lors du débat public – alors qu'elles n'en sont pas l'objet. Néanmoins, les différents échanges avec le public ont montré un réel intérêt de celui-ci pour ces installations, certains considérant que la réalisation de ces sites préjugait de la réalisation du projet EMILI, d'autres considérant au contraire que cette démarche, coûteuse, constituait un moyen privilégié de maîtriser les procédés et leurs risques. Pour en tenir compte, Imerys a décidé de décaler l'enquête publique relative à ces usines de démonstration et de mettre à disposition du public les éléments du dossier d'instruction lorsque celui-ci serait accepté par les services de l'Etat.

L'enquête publique sera une nouvelle occasion pour les participants d'exprimer leur point de vue à ce sujet.

Par ailleurs, le projet British lithium va bénéficier du déploiement du standard IRMA, au même titre que le projet EMILI. Quand bien même il n'a pas fait l'objet d'une concertation du grand public telle qu'un débat public - procédure n'existant pas en droit anglais - plusieurs rencontres avec les riverains ont été organisées au cours des derniers mois et vont se poursuivre en vue de la demande de permis et d'autorisation à venir. Imerys pourra communiquer les retours d'expériences pertinents partagés par British Lithium.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| <p>Veiller au caractère complet et accessible des informations transmises aux publics pendant la concertation continue : communiquer régulièrement les données acquises avec pédagogie, en explicitant leurs conséquences sur la définition et la conduite du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enseignements issus de la phase des usines pilotes démonstrateurs ; Les résultats de l'étude complète de caractérisation des déchets ; Les résultats de l'étude hydrogéologique ; Les études et inventaires écologiques ; L'étude sur le changement climatique et la ressource en eau ; Les études pollution atmosphériques, bruit, vibrations ; Les études paysagères ; Les études de danger (comportant une analyse des impacts et risques sanitaires) ; Les études portant sur les aménagements de la zone d'activité de La Loue, dont une étude archéologique. | Imerys |

Un chapitre entier du standard IRMA est dédié à la question du partage de l'information et de la participation des parties prenantes. En effet, le texte prévoit que « *la participation des parties prenantes doit être assurée avant ou pendant la planification de la mine et se poursuivre tout au long de sa durée de vie* ». A ce titre, l'entreprise devra fournir les « *informations pertinentes en temps opportun* », prévoir la participation de la direction du site et d'experts lorsqu'il est nécessaire d'apporter des réponses à leurs préoccupations les plus graves et communiquer « *d'une manière respectueuse et exempte de manipulation, d'interférence, de contrainte ou d'intimidation* ».

Ainsi, dans le respect des exigences du standard IRMA, et conformément à ses engagements pris lors de réunions publiques, Imerys communiquera les résultats d'études mentionnés dans la recommandation de la CPDP.

| Recommandations | Adressée à |
|---|------------|
| <p>Associer les acteurs locaux et associatifs à la réalisation de ces études :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partager leur cahier des charges avec les acteurs concernés ; Associer ces derniers à leur pilotage et à leur suivi ; Spécifier les modalités de concertation du public dans le cadre de ces études. | Imerys |

Conformément à ses engagements pris en réunion publique et confirmés dans la décision du 11 décembre 2024, Imerys mettra à disposition du public un grand nombre d'études et de résultats d'études. Néanmoins, ces études étant pour la plupart en cours, leur cahier des charges ont d'ores et déjà été validés avec les bureaux d'études qui les mènent.

Si de nouvelles études devaient être menées, les résultats pourraient à nouveau être mis à disposition du public et abordés en comité de suivi du site concerné, conformément à la démarche d'Imerys. Pour une parfaite compréhension de ces résultats, la méthodologie choisie serait également mise à disposition du public.

Néanmoins, associer des acteurs locaux et associatifs à la réalisation et au pilotage d'études n'est pas souhaité par Imerys au regard du nécessaire respect au secret industriel (auquel les bureaux d'études sont contractuellement soumis).



